



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 27 juillet 2020 à 20h00

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Maison de l'Amitié à MORESTEL le lundi 27 juillet à 20 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Céline BONVINI, Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Brigitte CESAR, Alexandra DURY, Sébastien GACON, Michèle GAUTHIER, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Marie-Lise PERRIN, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Excusés : Sandrine BUDIN (pouvoir à Estelle GHORIS), Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Christophe GUSI (pouvoir à Sébastien GACON), Aurélie MARMONIER (pouvoir à Céline BONVINI).

Madame Sandrine BOUVAREL a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire évoque la disparition de Christian Rival et propose au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en sa mémoire.

1. Installation de Mme Brigitte Cesar.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme Brigitte Cesar qui succède à M. DE LAPPARENT suite à sa démission en date du 01/07/2020.

2. Adoption du compte-rendu précédent.

M. Aimé VIAL précise qu'une coquille s'est glissée en page 10 du compte-rendu. Après correction, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Communication par le Maire des décisions prises en application de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire communique au Conseil municipal les décisions prises en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales depuis la précédente séance.

4. Modification des commissions Travaux/Qualité de Vie et Vie Associative suite à la démission d'un conseiller municipal.

Monsieur Bruno de LAPPARENT, conseiller municipal a présenté, par lettre recommandée reçue en mairie le 1^{er} juillet 2020, sa démission.

Considérant la démission de Monsieur Bruno de LAPPARENT, il convient de procéder à son remplacement et de modifier les commissions municipales **Travaux/Qualité de Vie et Vie Associative**, dont il était membre, comme suit :

**COMMISSION TRAVAUX ET
QUALITE DE VIE**

-Alain MOIROUX
-Alexandra DURY
-Sébastien GACON
-Yoann GODET
-Bernard JARLAUD
-Wilfried MADULI
-Stéphanie RADESIC
-Brigitte CESAR

**COMMISSION VIE
ASSOCIATIVE**

-Estelle GHORIS
-Céline BONVINI
-Laurent COUGOULIC
-Sébastien GACON
-Guillaume DAVID
-Christophe GUSI
-Michèle GAUTHIER
-Sandrine BUDIN
- Brigitte CESAR

Après délibération, à l'unanimité (25 voix pour),

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- PREND acte de la démission de Monsieur Bruno de LAPPARENT et de l'installation de Madame Brigitte CESAR.

-APPROUVE la modification de la composition des deux commissions municipales ci-dessus présentées.

5. Modification de la composition de la commission d'appel d'offres (CAO) suite à la démission d'un conseiller municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de remplacer Monsieur Bruno de LAPPARENT, suite à sa démission, au poste qu'il occupait en tant que membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

En cas de démission d'un membre titulaire, il est pourvu à son remplacement par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Monsieur Thierry Guillem suppléant remplace donc Bruno De Lapparent.

Thierry Guillem indique qu'en cas d'absence, il n'aura plus de suppléant et sa liste ne sera pas représentée...Monsieur le Maire répond qu'on ne peut désigner un nouveau suppléant isolément et qu'il faut réélire les membres de la CAO. Ce vote n'étant pas prévu, il propose d'inscrire cette nouvelle élection à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Après délibération, à l'unanimité (25 voix pour),

LE CONSEIL MUNICIPAL :

-CONSTATE la démission de Monsieur Bruno de LAPPARENT.

-DECIDE de mettre à jour et de prendre acte de la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Président : Frédéric VIAL

Vice-Président : Bernard JARLAUD

Membres titulaires

-Marie-Lise PERRIN
-Alain MOIROUX
-Estelle KELLER
-Wilfried MADULI
-Thierry GUILLEM

Membres suppléants

-Jean-Philippe PAUGET
-Aimé VIAL
-Paul LAVIE
-Aurélien MARMONIER

6. Maison de l'Amitié - Modification du règlement.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de modifier le règlement de la salle de l'Amitié adopté en 2009. Le projet de règlement a été élaboré par la Commission Vie Associative, présidée par Madame Estelle GHORIS. Cette dernière expose les principales mesures concernant le nouveau règlement pour la location des salles et du matériel.

Après délibération, à l'unanimité (25 voix pour),

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ADOPTÉ le règlement modifié de la salle de l'Amitié annexé à la présente délibération.
- DIT que le règlement modifié entrera en vigueur le 01/08/2020.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

7. Association Groupe OSEZ – Désignation d'un représentant de la commune.

La commune est représentée par un délégué au CA de l'association groupe OSEZ.

Il est nécessaire de procéder à l'élection du délégué qui représentera la commune.

Après appel à candidature, deux candidates se présentent : Michelle PILOZ et Sandrine BOUVAREL.

Après vote, elles obtiennent : Michelle PILOZ, 22 voix.
Sandrine BOUVAREL, 3 voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DESIGNE Mme Michelle PILOZ pour représenter la commune au conseil d'administration de l'association Groupe OSEZ.
- DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de l'association Groupe OSEZ.

8. Modification du règlement intérieur des restaurants scolaires.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le règlement des deux restaurants scolaires municipaux, Louis Rive et St-Exupéry, à l'occasion de la mise en place d'un logiciel de facturation et de gestion des repas.

Ce système permet notamment aux familles de réserver, ou d'annuler leurs réservations, et de payer par internet les repas dans les deux restaurants à partir de la rentrée scolaire prochaine.

Les parents gardent la possibilité de réserver et payer les repas auprès du régisseur d'une régie unique qui sera située à l'accueil de la mairie avec des permanences le lundi matin et le jeudi soir. Aussi, les deux règlements ont été unifiés en un seul avec des règles communes.

Monsieur le Maire propose d'approuver le règlement unifié joint en annexe.

Monsieur Aimé Vial propose de remplacer à l'article 8, le « médecin PMI » par « médecin scolaire ».
Accord.

Après délibération, à l'unanimité (25 voix pour),

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE le règlement intérieur des restaurants scolaires joint en annexe.
- PRÉCISE que le nouveau règlement entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2020.

9 . Rapport annuel 2019 du délégataire du cinéma « Le Dauphin ».

Il est rappelé que la SARL Féliciné s'est vu confier la gestion de l'exploitation du cinéma de Morestel depuis le 1^{er} juillet 2015 pour une durée de cinq ans.

En vertu des dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport produit par le délégataire chaque année avant le 1^{er} juin, permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2019 adressé par la SARL Féliciné et joint en annexe.

Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après avoir pris connaissance du rapport :

-PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du délégataire du cinéma « Le Dauphin » adressé par la SARL Féliciné au titre de l'année 2019.

10 . Modification des tarifs du cinéma communal « Le Dauphin »..

Le changement du logiciel de la caisse automatique permet de vendre les places par internet. Le délégataire propose d'offrir ce service aux clients du cinéma avec cependant des frais bancaires de 0,10 € par place qui seront mis à la charge du client.

D'autre part, les abonnés pourront également recharger leur carte en ligne moyennant une participation aux frais d'un euro pour dix places.

Conformément à la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du cinéma « Le Dauphin », Monsieur le Maire, sur proposition de la SARL Féliciné, propose de fixer les tarifs du cinéma à compter du 1^{er} août 2020 comme suit :

	Vente sur place	Vente par internet
Normal	6,80 €	6,90 €
Réduit (retraités, demandeurs d'emploi, étudiants + pour tous le mercredi) et les scolaires de + 14 ans	5,80 €	5,90 €
Abonnés (10 places valables 1 an) + 3 € au 1 ^{er} achat de la carte	5,30 €	-
Recharge abonnement 10 places adultes	53,00 €	54,00 €
Abonnés (10 places valables 1 an) enfants de – 14 ans + 3€ au 1 ^{er} achat de la carte	4,00 €-	-
Recharge abonnement 10 places – de 14 ans	40,00 €	41,00 €
Abonné 4 places (valable 6 mois) + 3 € au 1 ^{er} achat de la carte	5,60 €	-
Recharge abonnement 4 places	22,40 €	23,40 €
Comités d'entreprises (vendus par 50, valables 3 ans) 5,40 € + 0,20 c de frais de gestion	5,60 €	-
Jeunes de moins de 14 ans	4,50 €	4,60 €
Pass Région (jeunes de 16 à 25 ans)	5,00 €	-
Scolaires (dispositifs nationaux : école et cinéma, collège au cinéma, lycéen au cinéma)	2,50 €	-
Opérations nationales, scolaires (maternelles), écran enchanté (programmes courts pour les petits de moins d'une heure, opérations avec CCAS)	3,70 €	-
Autres scolaires (ou opération spéciale)	4,00 €	-
Groupes (autres que scolaires, supérieur à 30)	5,00 €	-
Groupes (pour animations)	4,50 €	-
Opéra/ballet/spectacle	15 €	-
Opéra – tarif réduit	12 €-	-

Après délibération, à l'unanimité (25 voix pour),

LE CONSEIL MUNICIPAL :

-FIXE les tarifs du cinéma communal « Le Dauphin » tels que mentionnés ci-dessus à compter du 1^{er} août 2020.

-DIT que la présente délibération sera adressée à la SARL Féliciné.

11. Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

Certains agents communaux peuvent bénéficier d'un avancement de grade en 2020. Dans ce cadre, et afin de pouvoir procéder aux nominations, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit au 1^{er} août 2020 :

Madame Nathalie BOUYOUD-BOUTTAZ, atsem principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 33/35^{ème} peut accéder au grade d'atsem principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 33/35^{ème}.

Madame Catherine DURAND, adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet peut accéder au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Madame Yolande JARNOUX, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet peut accéder au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Après délibération, à l'unanimité (25 voix pour),

LE CONSEIL MUNICIPAL :

-APROUVE les suppressions et créations de postes suivants au 1^{er} août 2020 :

- la suppression d'un poste d'atsem principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 33/35^{ème} et la création d'un emploi d'atsem principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 33/35^{ème}.
- la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

-DIT que le tableau des effectifs du personnel communal sera modifié en conséquence.

12. Attribution d'une subvention à la SARL Féliciné gérant du cinéma « Le Dauphin » au titre de la prise en charge de certaines dépenses d'équipement.

Par courrier du 28 février 2020, la SARL Féliciné, délégataire du cinéma de Morestel, a sollicité le remboursement de 1 731 euros de dépenses d'équipement réalisées en lieu et place de la commune et non remboursées par le Centre National du Cinéma au titre du fond de soutien.

Le contrat de concession de service public signé entre la commune et la SARL Féliciné prévoit en effet, la réalisation des travaux d'entretien par le délégataire et ceux concernant le renouvellement du matériel / grosses réparations par la commune.

Par commodité et parce que les contrats ont été transférés au délégataire, il a été convenu que la SARL Féliciné prenne certaines grosses réparations en charge (système de chauffage/climatisation). Ces dépenses peuvent être remboursées au délégataire par le CNC au titre du fond de soutien à hauteur de 90% de la dépense.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge la dépense résiduelle en versant à la SARL Féliciné une subvention de 1 731 euros.

Après délibération, à l'unanimité (25 voix pour),

LE CONSEIL MUNICIPAL :

-APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 731 euros à la SARL Féliciné en remboursement des dépenses d'équipement réalisées en lieu et place de la commune.

-DIT que la dépense sera imputée sur les crédits budgétaires prévus au compte 6574.

13. Attribution d'une subvention exceptionnelle au groupement des commerçants de Morestel.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le groupement des commerçants de Morestel a dû faire face à des dépenses exceptionnelles pendant la crise sanitaire liée au Covid 19, afin de proposer aux commerçants des masques et du gel hydroalcoolique.

Le montant de ces dépenses est de 6 406,38 euros pris entièrement en charge par le groupement des commerçants.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une aide de 3 000 € à l'association qui, en proposant gracieusement des masques et du gel dans les commerces, a contribué à limiter la propagation du virus.

Après délibération, à l'unanimité (25 voix pour),

LE CONSEIL MUNICIPAL :

-ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 3 000 € au groupement des commerçants de Morestel.

-DIT que cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget principal 2020.

14. Exonération des commerces de droits de voirie pour l'année 2020 .

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a institué par délibération n°63/2011 en date du 28/07/2011, une redevance d'occupation du domaine public de 12 euros/m².

Cette redevance qui s'applique principalement aux commerçants installant une terrasse sur le domaine public, représente, bon an mal an, une recette de 2 000 € environ.

La crise du Covid 19 et la longue période de confinement ayant touché durablement les commerces morestellois, Monsieur le Maire propose de les exonérer totalement de la redevance pour 2020.

Après délibération, à l'unanimité (25 voix pour),

LE CONSEIL MUNICIPAL :

-DECIDE d'exonérer l'ensemble des commerces morestellois de la redevance d'occupation du domaine public pour 2020.

15. Budget principal - Décision modificative n°2/2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de procéder à des ouvertures ou à des virements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

CONSIDERANT la nécessité de réajuster certains crédits ouverts en section de fonctionnement et d'investissement,

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative n° 2/2020 du budget principal présenté ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
imputation		intitulé	dépenses	recettes	
Chapitre	article		€	€	
O22		Dépenses imprévues de fonctionnement	44 855,00		Prévision budget 10 000€ - Provision COVID 19
O11	60636	Vêtements de travail	3 000,00		Prévision budget 6 000€ - Achats masques
O11	6156	Maintenance	10 000,00		Prévision budget 80 000€
O11	6231	Annonces et insertions	3 000,00		Prévision budget 3 000€
O11	6283	Frais de nettoyage des locaux	3 000,00		Prévision budget 5 000€ - Suite à sinistre
O13	6419	Remboursements sur rémunérations		5 000,00	Prévision budget 0€
74	7482	Compensation perte de taxe additionnelle		47 855,00	Prévision budget 110 000€
77	7788	Produits exceptionnels divers		11 000,00	Prévision budget 1 000€
		TOTAL	63 855,00	63 855,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
imputation		intitulé	dépenses	recettes	
Chap/Opéra	article		€	€	
O20		Dépenses imprévues d'investissement	- 19 000,00		Prévision budget 19 527,33€
op°14	2313	Ecoles	9 000,00		Travaux traitement acoustique restaurant Louis Rive
op°18	2315	Cinéma	- 9 000,00		Prévision budget 54 000€
op°19	2313	Accessibilité ERP école Victor Hugo + mairie	- 15 000,00		Prévision budget 100 000€
op°74	2315	Plan de circulation	78 000,00		Prévision budget 279 938€
op°77	2315	Eclairage public	- 44 000,00		Prévision budget 44 000€
		TOTAL	-	-	

Après délibération, à l'unanimité (25 voix pour),

LE CONSEIL MUNICIPAL :

-APPROUVE la Décision Modificative n°2/2020 au budget principal portant ajustement des crédits en fonctionnement et en investissement.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

16 . Comptes rendus des présidents de commissions et des conseillers municipaux

Wilfried MADULI – urbanisme

- **Révision du PLU** : Une réunion avec Espaces et Mutations a eu lieu pour le zonage afin de caller les orientations d'aménagements et de programmation.
- **Réunion de présentation de la carte des aléas** : Il n'y a rien de surprenant, quelques risques d'inondation avec la Save et la Bordelle. Cette étude nous était imposée par l'Etat dans le cadre de la révision du PLU.

Estelle KELLER – commission culture et communication

- La commission se réunira à la Maison Ravier le mercredi 29/7 au soir.

Alain MOIROUX – commission travaux et environnement

- Les travaux du parking du collège sont pratiquement terminés
- Les travaux accessibilité de l'école Victor Hugo quant à eux devraient être terminés pour la rentrée.
- Le devis des travaux pour les trottoirs de l'Ambéry est en train d'être affiné.
- Le système de chauffage/climatisation du cinéma sera changé d'ici fin juillet.
- Les travaux du rond-point Symphorien pour passage du Tour de France sont en cours.
- Concours des maisons fleuries : une première sélection a été faite ; elle devra être confirmée par une 2^{ème} visite en août.

Sandrine BOUVAREL – commission travaux et qualité de vie

- Le fleurissement de la ville est particulièrement beau cette année.
- Monsieur le Maire précise qu'effectivement, sans faire injure à ceux qui sont partis, on peut dire que le fleurissement est très réussi cette année. Il remercie pour cela les agents du service espaces verts.

Michelle PILOZ – commission sociale

- Recensement des personnes vulnérables : le questionnaire pour les personnes vulnérables a été un succès avec plus de 100 retours sur les 240 personnes contactées.

Marie-Lise PERRIN – commission Ecole et administration générale

- Rentrée des classes du 1/09/2020 : Un rendez-vous est fixé pour les élus à 8h15 devant l'école Victor Hugo avant de poursuivre la visite des autres établissements.

Estelle GHORIS – commission vie associative

- Les salles communales : Elles vont rouvrir le 17/8 mais avec un protocole sanitaire obligatoire. Chaque association a dû faire sa demande avant le 23/7. Le protocole sanitaire est valable pour une utilisation régulière ou exceptionnelle. On ne rouvre pas les vestiaires.
- La salle de l'Amitié **ouvrira** exceptionnellement le 4/8 pour le Don du sang.

Paul LAVIE – commission Commerce et Animations

- Tour de France 2020 : passage à Morestel le 13/9 entre 13h et 16h. Le marché est annulé. Il y a un risque pour que le Tour soit en mode COVID. Morestel sera « coupé en deux » de 9h le matin à 16h. Il faudra trouver environ 71 bénévoles auprès des associations.

Informations données par Monsieur le Maire

- Monsieur le Maire remercie Thierry GUILLEM et Jean-Philippe PAUGET pour leur participation à la cérémonie d'hommages à Christian RIVAL.
- Jean-Yves BRENIER a été élu Président de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné le 15/7.
Le Maire de Morestel est le 14^{ème} Vice-président de la CCBD en charge des travaux et du patrimoine.
- Concernant les messages entre élus, il faut éviter de répondre à tous et ne répondre qu'à l'intéressé.
- Frédéric Vial souhaite de bonnes vacances à tous les élus et leur demande de bien profiter de l'été car il y aura du travail à la rentrée....

La séance est levée à 22h00

La secrétaire de séance,

Sandrine BOUVAREL